

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 757

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

069 200 210 RCS Angers.

TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2426740.00 EUR.

Adresse : 1, Rue du Tertre, Parc d'Activités Angers/Beaucouzé 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BPO CONSEILS Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 7.500,00 euros Siège social : 167 Avenue René Cassagne 33150 CENON 505.229.104 RCS BORDEAUX Société absorbée ET TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH Société par actions simplifiée au capital de 2.426.740,00 euros Siège social : 1 Rue du Tertre Parc d'Activités Angers/Beaucouzé 49070 BEAUCOUZE 069.200.210 RCS ANGERS Société absorbante AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 20 Septembre 2023, La société BPO CONSEILS, société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 7.500,00 euros, dont le siège social est à CENON (33150) 167 Avenue René Cassagne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 505.229.104, et la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH, société par actions simplifiée au capital de 2.426.740,00 euros, dont le siège social est à BEAUCOUZE (49070) 1 Rue du Tertre – Parc d'Activités Angers/Beaucouzé, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 069.200.210, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BPO CONSEILS par la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société BPO CONSEILS ferait apport à la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH de la totalité de son actif, soit 692.412 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 256.256 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 436.156 euros. La société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH détenant la totalité des 750 parts composant le capital social de la société BPO CONSEILS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Octobre 2023 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BPO CONSEILS depuis le 1er Octobre 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 Octobre 2023 seraient prises en charge par la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société BPO CONSEILS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 Octobre 2023. Conformément à l'article L. 236-6

du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH en date du 20 Septembre 2023 et au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX pour la société BPO CONSEILS en date du 21 Septembre 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

